



EUROPEAN MEDICINES AGENCY
SCIENCE MEDICINES HEALTH

EMA/115145/2018
EMA/V/C/004417

Clevor

Aperçu de Clevor et pourquoi il est autorisé dans l'Union européenne (UE)

Qu'est-ce que Clevor et dans quel cas est-il utilisé?

Clevor est un médicament vétérinaire utilisé pour provoquer des vomissements chez le chien. Il contient le principe actif ropinirole.

Pour plus d'informations, voir la notice.

Comment Clevor est-il utilisé?

Clevor est un collyre en solution, administré dans l'œil à une dose de 1-8 gouttes en fonction du poids corporel du chien. Si une dose de plus d'une goutte est nécessaire, cette dose doit être divisée entre les deux yeux, et lorsque 6 gouttes ou plus doivent être administrées, la dose doit être fractionnée en 2 traitements séparés administrés à 1-2 minutes d'intervalle. Si le chien ne vomit pas dans les 15 minutes suivant le traitement, le traitement doit être répété. Le médicament doit être administré uniquement par un vétérinaire ou sous la surveillance étroite d'un vétérinaire, et n'est délivré que sur ordonnance.

Pour plus d'informations sur l'utilisation de Clevor, voir la notice ou contacter votre vétérinaire ou votre pharmacien.

Comment Clevor agit-il?

Le ropinirole est un agoniste de la dopamine, ce qui signifie qu'il imite l'action de la dopamine. La dopamine est une substance chargée de transmettre des messages dans la zone du cerveau qui contrôle le vomissement. En stimulant cette zone du cerveau, le ropinirole déclenche le vomissement.

Quels sont les bénéfices de Clevor démontrés au cours des études?

Dans un essai sur le terrain portant sur 132 chiens en bonne santé qui a comparé Clevor à un placebo (un traitement fictif), 95 % des chiens ont vomi dans les 30 minutes suivant l'administration du traitement. Une deuxième dose a été administrée après 20 minutes à 13 % des chiens car ils ne vomissaient pas. Trois chiens n'ont pas vomi du tout malgré cette deuxième dose. Dans le groupe de 32 chiens qui ont reçu un collyre placebo, un seul chien a vomi.

30 Churchill Place • Canary Wharf • London E14 5EU • United Kingdom

Telephone +44 (0)20 3660 6000 Facsimile +44 (0)20 3660 5555

Send a question via our website www.ema.europa.eu/contact

An agency of the European Union



Quels sont les risques associés à l'utilisation de Clevor?

Les effets indésirables les plus couramment observés sous Clevor (qui peuvent toucher plus d'un animal sur 10) sont une hyperémie (rougeur) légère et passagère de l'œil, un écoulement de l'œil, une saillie de la troisième paupière, un blépharospasme (fermeture des paupières sous l'effet d'une contraction musculaire), un manque d'énergie léger et passager, et une accélération du rythme cardiaque.

Clevor ne doit pas être utilisé chez les chiens:

- présentant une dépression du système nerveux central (diminution de l'état de conscience), des crises d'épilepsie ou d'autres problèmes associés au système nerveux central qui pourraient conduire à une pneumonie d'aspiration (lésions des poumons dues à la pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons);
- qui sont hypoxiques (qui ont des taux d'oxygène dans le sang inférieurs à la normale), dyspnéiques (qui ont des difficultés à respirer) ou dénués de réflexes pharyngés (réflexe de déglutition);
- qui ont ingéré des corps étrangers pointus ou tranchants, des agents corrosifs, des substances volatiles ou des solvants organiques.

Pour une description complète des effets indésirables et des restrictions associés à Clevor, voir la notice.

Quelles sont les précautions à prendre par la personne qui administre le médicament ou entre en contact avec l'animal?

Les personnes présentant une hypersensibilité (allergie) au ropinirole doivent éviter tout contact avec Clevor.

Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce médicament.

En cas de contact cutané ou oculaire, rincez immédiatement la zone affectée avec de l'eau. En cas d'apparition de symptômes, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquetage du produit.

Pourquoi Clevor est-il autorisé dans l'UE?

L'Agence européenne des médicaments a estimé que les bénéfices de Clevor sont supérieurs à ses risques et que son utilisation peut être autorisée au sein de l'UE.

Autres informations relatives à Clevor

Clevor a reçu une autorisation de mise sur le marché valide dans toute l'Union européenne le 13/04/2018.

De plus amples informations sur Clevor sont disponibles sur le site web de l'Agence, sous: [ema.europa.eu/Find medicine/Veterinary medicines/European public assessment reports](http://ema.europa.eu/Find%20medicine/Veterinary%20medicines/European%20public%20assessment%20reports).

Dernière mise à jour du présent aperçu: 02-2018.